



Union Confédérale des Retraités **Force Ouvrière**  
141, avenue du Maine – 75014 Paris  
[pbarbier@force-ouvriere.fr](mailto:pbarbier@force-ouvriere.fr) - 06 23 85 26 65  
<https://ucr.force-ouvriere.org/>

## COMMUNIQUE

### Projet de loi de programmation sur le grand âge L'Arlésienne de M Macron

Le 23 novembre dernier, dans le cadre de l'examen du PPL sur le « bien vieillir », les députés, toutes tendances confondues, avaient voté un amendement qui indiquait qu'une « loi de programmation pluriannuelle (définira) avant le 31 décembre 2024 (...) les objectifs de financement public nécessaires pour assurer le bien vieillir des personnes âgées à domicile et en établissement et le recrutement des professionnels. »

Le 30 janvier dernier, lors de l'examen de ce même PPL au Sénat, la nouvelle ministre de la Santé et du Travail (sic) déclarait que « l'article 34 de notre Constitution ne retient pas la notion de loi de programmation pour le secteur médico-social. »

Fermez le ban...Circulez il n'y a rien à voir.

La ministre de la Santé est ainsi fidèle à la voix de son maître, le Président de la République.

Rappelez-vous de la promesse du candidat Macron en 2017 qui répétait à qui voulait l'entendre qu'une des priorités de son quinquennat serait le vote d'une grande loi sur la dépendance.

7 ans plus tard, les promesses sont renvoyées aux oubliettes. Mais, comme chacun sait les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Pourtant, depuis des années, les associations, les professionnels, du secteur les organisations syndicales répètent inlassablement la même chose : Pour faire face aux besoins, il faut créer des dizaines de milliers de postes tant en EHPAD que pour le maintien à domicile.

Pour cela il faut une loi de programmation pluriannuelle qui chiffre précisément les besoins.

Le gouvernement est bien capable de programmer 413 milliards d'euros sur 7 ans (2024-2030) pour le budget des armées mais il se refuse à faire voter une loi qui programmerait 10 milliards d'euros sur 5 ans pour la dépendance.

Alors, plus que jamais, l'UCR FO, avec la Confédération entend tout mettre en œuvre, y compris par l'unité d'action, pour faire aboutir cette légitime revendication.

Paris le 6 février 2024

**Paul BARBIER**  
Secrétaire général adjoint de l'UCR FO



